

**INFOS PRATIQUES**

**LES PUBLICATIONS  
JURIDIQUES**



***Chambre de Métiers d'Alsace***

**Guides .....p. 4**

L'artisan débutant  
L'artisan locataire  
La SARL  
Problèmes juridiques

**Dossiers techniques**

Emploi .....p. 5  
Artisanat.....p. 7  
Contrats-Contentieux .....p. 8  
Fiscal .....p. 9  
Groupements .....p. 9  
Accès au marché .....p. 11  
Autres publications .....p. 12  
Où se procurer ces publications .....p. 13

## **GUIDES**

---

### **L'artisan débutant**

Ce guide remis gratuitement à tout candidat à la création d'entreprise décrit notamment :

- les démarches administratives à entreprendre,
- certains aspects du statut fiscal et social du créateur,
- les droits et obligations qu'entraîne l'exploitation d'une entreprise (obligations comptables, etc...)

### **L'artisan locataire**

Ce guide attire l'attention de l'artisan sur un certain nombre de règles juridiques qui régissent les baux commerciaux.

Il précise les précautions à prendre pour bénéficier pleinement de la protection que la loi accorde au commerçant ou à l'artisan qui n'est pas propriétaire de ses locaux professionnels.

### **Ce qu'il faut savoir pour créer une SARL** (en cours de mise à jour)

Ce guide aborde les principales questions que se pose l'artisan qui souhaite « passer en société » : statut fiscal et social, coût, sort du conjoint actif dans l'entreprise, formalités...

### **Problèmes juridiques** (en cours de mise à jour)

Ce guide traite d'un certain nombre de questions d'ordre « commercial » qui jouent un rôle important dans la vie quotidienne de l'artisan. Toutes tournent autour de la même interrogation : comment se constituer de « bonnes créances » ?

## **DOSSIERS TECHNIQUES**

---

### **EMPLOI**

#### **E2 – Le groupement d’employeurs sous forme d’association**

La loi du 25 juillet 1985 permet aux employeurs de se constituer en association afin d’embaucher des salariés qui seront mis à la disposition des membres de celle-ci.

Le dossier technique :

- expose le cadre légal dans lequel un tel groupement peut fonctionner,
- indique les démarches à effectuer,
- propose un statut-type et un règlement intérieur pour un tel groupement.

#### **E3 – Le VRP et l’agent commercial**

Ce dossier répond à l’essentiel des questions qui peuvent se poser à l’occasion de l’engagement d’un VRP ou d’un agent commercial, à savoir :

- définition et conditions d’application des deux statuts
- effets attachés à ces derniers,
- rupture des contrats,
- modèles de contrats.

#### **E12 – Quand et comment conclure un contrat de travail à durée déterminée ?**

- Comment établir un tel contrat ?
- Peut-il être renouvelé ?
- L’indemnité de fin de contrat est-elle due dans tous les cas ?

Le dossier technique répond à vos questions.

Il comporte plusieurs exemples de contrats, correspondant aux différentes hypothèses prévues par la loi.

#### **E14 – Les formalités liées à l’embauche**

L’embauchage, comme le licenciement du personnel d’une entreprise, est soumis à des formalités qu’il est parfois dangereux d’ignorer.

Le dossier technique constitue un rappel de ces formalités.

Vous y trouverez également un modèle de contrat de travail et une liste d’adresses utiles.

### E18 – Intéressement, participation et épargne salariale

La loi n° 2001-152 sur l'épargne salariale a adapté les textes existant en matière d'intéressement, de participation et d'épargne salariale. Elle a créé deux nouveaux outils d'épargne salariale, le plan d'épargne interentreprises (PEI) et le plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV) destiné à favoriser l'épargne à long terme (10 ans) des salariés.

Le dossier technique donne des explications sur ces différentes possibilités.

Il propose un modèle de contrat d'intéressement.

En annexe : les textes applicables

### E22 – Les formalités du licenciement pour motif personnel

Le licenciement d'un salarié est un acte grave. Il l'est non seulement pour le salarié, mais également pour l'employeur qui risque de tomber dans les « pièges » d'une réglementation tatillonne.

Le dossier technique devrait vous permettre d'y échapper. Il contient également un certain nombre de modèles d'actes pouvant vous être utile.

### E23 – Les formalités du licenciement pour motif économique

Le licenciement d'un salarié pour raison économique n'est généralement pas effectué de gaieté de cœur. Ce n'est pas pour cela qu'il faut en négliger la procédure.

Bien qu'il n'y ait plus à demander l'autorisation du Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, il reste quelques formalités à accomplir.

Le dossier technique vous explique quelles sont les étapes à franchir. Il contient également un certain nombre de modèles d'actes pouvant être utile.

### E24 – Le contrat de travail à temps partiel

Le contrat de travail à temps partiel présente de nombreux avantages. Encore faut-il les connaître.

Le dossier technique en fait le tour en précisant auparavant les conditions dans lesquelles un tel contrat peut être conclu.

Un modèle de contrat est joint au dossier.

## **DOSSIERS TECHNIQUES**

---

### **ARTISANAT**

#### **B20 – Le conjoint d’artisan : droits et statut**

Quel statut adopter lorsqu’on collabore à l’entreprise de son conjoint ?

Le dossier technique examine tour à tour les différentes possibilités offertes par la loi :

- conjoint collaborateur,
- conjoint salarié,
- conjoint associé.

Il examine également les droits du conjoint survivant.

#### **A21 – L’entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)**

- Qu’est-ce que l’EURL ?
- Comment la constituer ?
- Comment fonctionne-t-elle ?
- Quel est son régime fiscal ?
- Quel est le régime social de l’associé unique ?
- Quel avantage y a-t-il à créer une EURL ?

Les réponses à ces questions se trouvent dans ce dossier technique.

#### **A31 – L’entrepreneur individuel à responsabilité limitée (E. R. I. L.)**

La loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 a créé un nouvel instrument de protection du patrimoine des chefs d’entreprises individuelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les entrepreneurs individuels ont la possibilité d’adopter le statut d’entrepreneur individuel à responsabilité limitée (E.I.R.L.) en constituant un patrimoine d’affiliation dédié à l’exercice de leur activité professionnelle, protégeant ainsi leur patrimoine des conséquences d’une éventuelle défaillance de leur entreprise.

Ce dossier technique vous permettra d’en apprécier les spécificités sur les aspects suivants :

- I. Les personnes concernées
- II. La notion de patrimoine d’affectation
- III. Les obligations liées à la constitution d’une E.I.R.L.
- IV. Le régime fiscal et social
- V. La renonciation à l’E.I.R.L.

## **DOSSIERS TECHNIQUES**

---

### **B10 – Quand et comment radier une entreprise ?**

Les conditions dans lesquelles se présente une cessation d'entreprise sont extrêmement variables.

Le dossier technique sans épuiser le sujet, permet de prendre conscience des problèmes les plus courants. Huit situations de cessation sont examinées :

- le départ à la retraite avec fermeture de l'entreprise,
- le départ avec cession,
- la cessation pour raison de santé,
- etc....

### **A30 – Transmissions d'entreprises et successions**

Ce dossier technique, qui ne constitue pas une étude exhaustive du sujet, se propose de donner au lecteur quelques éléments de réflexion en attirant son attention sur les pistes à explorer pour réussir au mieux la transmission d'une entreprise.

## **CONTRATS**

### **A6 – La location-gérance**

Ce dossier technique comporte :

- une définition de ce type de contrat,
- la liste des formalités à accomplir,
- un modèle de contrat,
- les textes applicables,
- la liste des journaux dans lesquels l'avis légal doit être publié.

## **CONTENTIEUX**

### **A11 – Comment recouvrer vous-même vos créances et régler simplement certains litiges**

- Comment faire payer un client qui ne répond pas à vos lettres de rappel ?
- Qu'est-ce que la procédure d'injonction de payer ?
- Comment mettre en œuvre la procédure ?
- Quelles sont les autres procédures simplifiées possibles ?

Le dossier technique répond dans le détail aux questions que vous vous posez à cet égard.

## **DOSSIERS TECHNIQUES**

---

### **FISCAL**

#### **C13 – Des dispositions fiscales à connaître**

- Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles
- Exonération de taxe professionnelle
- Déduction des intérêts des emprunts contractés pour souscrire au capital d'une société nouvelle
- Avantages de l'adhésion à un centre agréé (conditions pour en bénéficier dès la première année...)

Le dossier technique vous permet de faire le tour des principaux avantages fiscaux qui peuvent vous intéresser si vous venez de créer une entreprise.

#### **C27 – Le régime des micro-entreprises**

Les petites entreprises notamment artisanales sont susceptibles de bénéficier, lorsqu'elles en remplissent les conditions d'un régime d'imposition adapté à leur situation, de nature à réduire le poids de leur imposition et à alléger leurs obligations.

Le régime de la « micro-entreprise » est à même de répondre à ces objectifs. Ce dossier technique a pour but de vous en présenter les différents aspects.

### **GROUPEMENTS**

#### **A4 – L'association de droit local sans but lucratif**

Le droit local autorise la constitution d'associations avec ou sans but économique. Le dossier technique doit faciliter la constitution d'une association sans but économique.

Il comprend notamment :

- la liste des documents nécessaires,
- les règles essentielles régissant les associations de droit local, notamment sur le plan fiscal.

#### **A5 – L'association de droit local poursuivant un but économique**

Jusqu'en juin 1985 (loi du 11 juillet), l'association de droit local dont le but visait une entreprise de caractère économique ne pouvait obtenir une pleine capacité juridique que par une concession d'Etat (décret). L'abrogation de l'article 22 du code civil local permet désormais à ces associations d'obtenir, comme les autres, leur inscription au registre des associations sans démarche préalable.

Le dossier technique comporte toutes les informations nécessaires à la constitution d'une telle association, ainsi qu'une série de modèles d'actes.

### A7 – Le groupement d'intérêt économique (GIE)

Ce dossier technique comporte la liste des démarches et formalités à accomplir pour créer un groupement d'intérêt économique.

Vous y trouverez également un modèle de statuts. (Ne concerne que les GIE sans apport ni capital).

### A8 – La société en participation entre artisans

- Qu'est-ce qu'une société en participation ?
- Quelle est la situation juridique de ses membres ?
- Comment la dissoudre ?

Le dossier technique répond à ces questions, et à quelques autres.

Il comporte également un exemple de contrat de participation.

### A9 – La création d'une corporation libre

Ce dossier ne décrit pas seulement les étapes de la création d'une corporation libre, il apporte également, à travers les textes annexés, des indications sur le fonctionnement de ce type de groupement professionnel.

### A16 – La création d'une coopérative artisanale sous forme de SARL

Après un exposé préliminaire sur la philosophie de ce type de groupement et ses avantages, ce dossier :

- fait le tour des formalités de constitution,
- propose des statuts-type.

Il comporte également les principaux textes applicables.

### A17 – Le groupement européen d'intérêt économique (GEIE)

- Qu'est-ce qu'un GEIE ?
- Quelles sont les formalités à accomplir pour constituer un tel groupement, et où ?

Ce dossier technique répond à vos questions.

Il comprend un exemple de contrat de groupement européen, ainsi que les textes applicables.

## **DOSSIERS TECHNIQUES**

---

### **A19 – La création d'une corporation obligatoire**

Ce dossier de indique les voies à suivre pour constituer une corporation obligatoire. Sont exposées les principales différences entre la corporation libre et la corporation obligatoire, les étapes de la création, les pièces du dossier à constituer.

En annexe :

- des statuts-type de corporation obligatoire,
- une traduction des textes applicables réalisée par le service juridique de la Chambre de Métiers, en liaison avec l'Institut de Droit Local alsacien-mosellan.

### **A29 – La société par actions simplifiée**

Ce dossier technique explique les avantages pour une petite entreprise de créer une société par actions simplifiée.

Il propose également des statuts de SAS adaptés à la petite entreprise.

## **ACCES AU MARCHÉ**

### **A26 – Sous-traitants : statut et protection**

Ce dossier traite des règles applicables à la sous-traitance dans les marchés privés et dans les marchés publics.

Sont notamment précisées les garanties dont bénéficient les sous-traitants et les modalités de leur mise en œuvre.

Des modèles de lettres ainsi que les textes applicables sont annexés au dossier.

### **H25 – Marchés publics : les justifications à produire par les candidats**

Ce document traite des différents modes de passation des marchés publics et explique en détail quels sont les justificatifs qui peuvent être demandés aux candidats à un marché public en parallèle avec les formulaires édités par l'Imprimerie Nationale.

Il contient les formulaires DC1- DC2 - DC4 - NOTI1 et NOTI2.

## **AUTRES PUBLICATIONS**

---

### L'organisation de l'artisanat en Alsace-Moselle

En une trentaine de pages cette brochure décrit l'organisation de l'artisanat en corporations, groupements de corporations et chambres de métiers telle qu'elle a été introduite en Alsace-Moselle à partir de 1889 et s'est maintenue jusqu'à nos jours. Elle est tirée d'une conférence tenue en 1990 à la demande de l'Institut du Droit Local alsacien-mosellan.

### Les corporations dans le droit local d'Alsace-Moselle

D'où viennent les corporations ? Comment fonctionnent-elles ?

Ces questions qui ont été abordées dans une série d'articles ayant paru dans la Gazette des Métiers d'octobre 1992 à décembre 1993 se retrouvent rassemblées dans une plaquette comportant des textes inédits ainsi que les dispositions légales applicables.

## **Où se procurer ces publications**

---

Documents disponibles auprès du Service Juridique et dans les Sections de la Chambre de Métiers d'Alsace.

-----  
Chambre de Métiers d'Alsace  
Espace Européen de l'Entreprise  
30 Avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. 03.88.19.79.79  
Fax. 03.88.19.60.65  
[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Les publications juridiques

Contactez :

**Service Juridique**

Tél. 03.88.19.79.32

Fax. 03.88.19.79.03

e-mail : [jbartholome@cm-alsace.fr](mailto:jbartholome@cm-alsace.fr)

Points Information Entreprise

**Section du Bas-Rhin**

Tél. 03.88.19.79.10

Fax. 03.88.19.79.01

e-mail : [BAS-RHIN Pie@cm-alsace.fr](mailto:BAS-RHIN Pie@cm-alsace.fr)

**Section de Colmar**

Tél. 03.89.20.84.60

Fax. 03.89.24.40.42

e-mail : [fgeiller@cm-alsace.fr](mailto:fgeiller@cm-alsace.fr)

**Section de Mulhouse**

Tél. 03.89.46.89.16

Fax. 03.89.45.44.40

e-mail : [sschelterle@cm-alsace.fr](mailto:sschelterle@cm-alsace.fr)

Mise à jour : mars 2012  
Publications juridiques version impression A5.doc